

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 17 mars 2025

**Délibération n° 2025-005  
Séance du 11 mars 2025**

-----  
Protocole d'accord transactionnel –  
Vol de la trottinette d'un agent sur le site  
de l'usine de Colombes  
-----

**Le Bureau,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 27 février 2025, par lequel Monsieur le Président lui demande de bien vouloir l'autoriser à signer un protocole d'accord transactionnel afin de rembourser, à titre exceptionnel, la trottinette d'un agent du SIAAP volée sur le site de l'usine de Colombes,

Vu le projet de protocole,

**Après en avoir délibéré**

- Article 1** : Approuve le protocole transactionnel avec Monsieur Marco MONTROYA pour le remboursement de sa trottinette volée sur le site de l'usine de Colombes.
- Article 2** : Autorise Monsieur le Président à signer ledit protocole et à prendre toutes les mesures d'exécution qui en découlent.
- Article 3** : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur la section d'investissement du budget du syndicat.

**Le Président**

**François-Marie DIDIER**

